LA MEDITERRANEE : ENJEUX, PERCEPTIONS ET RIVALITES

Abdelhamid MEROUANI Maître de Conférences à l'ENA

INTRODUCTION

S'il est un espace géopolitique où la théorie de la conflictualité trouve la pleine expression de sa pertinence, c'est assurément la Méditerranée, qui suscite les convoitises, exacerbe les tensions et favorise la montée des périls et des incertitudes.

La Méditerranée a de tout temps constitué un enjeu vital, suscitant ainsi intérêt soutenu des stratèges et convoitises des puissances qui entendent rivaliser dans la « cour des Grands » afin d'influer sur le processus décisionnel mondial et le cours de l'Histoire. Elle exerce, à l'évidence, une véritable attraction de par sa configuration et ses atouts à nuls autres pareils.

« La Méditerranée appartiendra à un seul maître, tombera sous l'hégémonie d'une puissance dominante qui poussera ses avantages dans tous les domaines ou sera le théâtre d'un conflit permanent...», affirmait, en 1902, l'un des pères de la stratégie navale¹.

Zone névralgique par excellence, facteur de rivalités entre les deux superpuissances durant la période de la guerre froide, et aujourd'hui encore entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Russie et la Chine, la Méditerranée demeure plus que jamais, à la lueur d'un présent fragile et d'un avenir incertain, sous l'emprise de crises et de tensions susceptibles de menacer les fondements de la paîx et de la sécurité internationales.

¹ Il s'agit de l'amiral A.Mahan, reconnu comme pionnier de la stratégie navale et considéré comme le père fondateur de l'US Navy. Son ouvrage « Influence de la puissance maritime dans l'histoire », paru en 1890 et qui fait autorité en la matière, a été réédité en 2001 aux Editions C.Tchou, Collection « Introuvables », Paris.

Véritable laboratoire au regard des fondamentaux et des paradigmes de la géopolitique et de la géostratégie, l'espace méditerranéen apparaît, de nos jours, capable du meilleur comme du pire : le meilleur, dans la mesure où la dimension et l'option coopératives, esquissées ça et là, sont de nature à engendrer la paîx, la stabilité et la « prospérité partagée » sans lesquelles rien ne serait possible et, encore moins, durable ; le pire, en ce sens que la fragmentation d'un ensemble vulnérable favorise les turbulences, la montée des périls et les facteurs de risque de guerre à grande échelle.

Enjeux, risques, rivalités et perceptions souvent divergentes de la sécurité en Méditerranée, autant d'ingrédients qui feront, l'objet, ici, d'une approche succinte, ouvrant la voie à des pistes de recherche plus approfondies.

1. CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE EN MEDITERRANEE : ENJEUX ET PERCEPTIONS

L'importance évidente de la Méditerranée ne peut être appréhendée dans toute son ampleur sans que soient pris en considération les enjeux stratégiques qu'elle véhicule et qui expliquent, au demeurant, les risques et menaces qui hypothèquent sa stabilité.

La configuration géographique de la Méditerranée en fait un atout de choix à nul autre pareil en termes de moyen de communications et d'échanges, ce qui a toujours contribué à susciter des convoitises se manifestant par une propension à l'hégémonie. Ceci ne peut s'expliquer que par les enjeux stratégiques de cette région dans un contexte où les rapports de force, omniprésents, déterminent la hiérarchie de la puissance.

1.1. Les enjeux stratégiques

Offrant la particularité d'être considéré comme un enjeu national par nombre d'Etats, dont les plus actifs n'en sont guère limitrophes, au point d'avoir constitué tout au long de la guerre froide l'un des plus importants facteurs de la rivalité Est-Ouest de manière générale et américano-soviétique de façon particulière, l'espace méditerranéen se distingue notamment par ses enjeux géostratégiques.

« Zone de rencontre entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe mais aussi celle des trois religions monothéistes qui ont contribué à y entretenir, sinon à y créer, des cultures, des traditions et des rapports humains différents, parfois conflictuels »², l'espace méditerranéen constitue pour nombre de pays un enjeu hautement stratégique au regard de l'intérêt national, voire de la volonté de puissance.

² Cf. Coustilliere, J-F., « Méditerranée : quel enjeu pour le XXI ème siècle ? », Défense nationale, Paris, Avril 1996.

Partant de l'évidence que le contrôle des voies maritimes constitue un facteur fondamental de toute stratégie de puissance, les grandes nations ont de tout temps placé la Méditerranée au centre de leurs préoccupations.

« Les rivages de l'Afrique du Nord prolongent les rivages de l'Europe atlantique et de l'Afrique méditerranéenne. Nous ne pouvons donc tolérer que ces régions tombent sous le contrôle d'une puissance hostile ou même sous son influence directe. Nous sommes donc directement concernés par la stabilité de ces régions », soutiennent souvent les Américains³, dont l'intérêt pour cette région s'est manifesté dès 1783 par la conclusion de traités commerciaux avec les Etats maghrébins⁴.

L'intérêt américain pour la Méditerranée s'est cristallisé dans le contexte de la bipolarité Est-Ouest qui a entraîné une compétition effrénée des deux superpuissances d'alors – Etats-Unis et URSS – en matière d'armements les plus sophistiqués et les plus destructeurs, si bien que dans les années 1970, « la Méditerranée est la mer la plus militarisée et la plus nucléarisée du monde »⁵.

La dimension stratégique de la Méditerranée, qui a rendu nécessaire la mobilisation de très importantes forces militaires tant du côté soviétique, avec la cinquième Escadre, que du côté américain, avec l'implication de la toute puissante sixième Flotte, résulte des multiples possibilités qu'elle offre dans le contrôle des voies maritimes les plus importantes.

Par sa configuration de mer semi- fermée, qui confère aux détroits un rôle de contrôle et de maîtrise des flux tout en permettant une voie d'accès à la Mer noire, et de celle-ci à l'Océan indien⁶, la Méditerranée offre un attrait particulier tant sur le plan commercial que militaire. Importante voie de transit pour le pétrole et le gaz, elle constitue un moyen de pression et suscite les préoccupations légitimes de pays fortement dépendants pour leur approvisionnement et leur sécurité énergétique (France,Italie, Espagne, Grèce, ...).

³ Cf. Benchenane, M., « Les Etats-Unis et la Méditerranée », Défense nationale, Paris, Avril 2002; « La Méditerranée, espace de stabilité ou protectorat américain », revue Arabies, Paris, Décembre 1996.

⁴ Cf. Coustilliere, J-F., « Conflits et rapports de force en Méditerranée », site Internet www.ac-Paris.fr

⁵ Cf. Ravenel, B., « Mer commune, sécurité commune », Confluences Méditerranée, n°2, Paris, 1991-1992.

⁶ Ceci n'était pas sans intérêt pour l'Union soviétique, et aujourd'hui pour la Russie notamment, de disposer des avantages qu'offre l'accès à une mer chaude alors que ses ports et voies de navigation sont soumis aux aléas de son hiver rude qui rend la navigation plus que difficile. En outre, il y a lieu de relever que 50% environ des exportations russes en hydrocarbures transitent par la Mer méditerranée.

D'importance vitale pour les pays européens en tant que voie de transit de leurs approvisionnements en hydrocarbures notamment⁷, la Méditerranée constitue un élément majeur de la stratégie américaine visant à garantir l'accès aux ressources pétrolières tant convoitées du Moyen-Orient. Elle permet également l'accès rapide à toute la région entrant dans le cadre de la reconfiguration projetée du « Grand Moyen-Orient »⁸, la maîtrise de l'évolution de la situation en Asie centrale et la lutte contre le terrorisme, devenu une cible privilégiée puisque considéré comme le mal absolu susceptible de destabiliser les démocraties occidentales et perçu, alors, comme l'ennemi majeur qu'il convient de combattre jusqu'à son éradication.

Compte tenu de ces atouts, il est évident que s'y manifestent des tendances visant à en maîtriser l'évolution et, à cet égard, tant les Etats-Unis, la Russie⁹ ou encore l'Europe ont de tout temps accordé un intérêt particulier pour tout ce qui concerne cette région stratégique que tout un chacun voudrait à sa mesure tant son contrôle politico-militaire s'avère déterminant.

Le potentiel stratégique de la Méditerranée s'est particulièrement confirmé durant la période sensible de la guerre froide, ce qui a nécessité la recherche d'alliances aussi bien pour les grandes puissances, soucieuses d'élargir leur sphère d'influence que pour les petits Etats, préoccupés par leur vulnérabilité et contraints de recourir à la protection « bienveillante » de l'une des deux superpuissances d'alors. Une telle situation n'a fait qu'exacerber les tensions déjà latentes dans cette région.

Au lendemain de la guerre froide, qui a bouleversé les données stratégiques mondiales et entraîné une reconfiguration de la donne géopolitique internationale, consacrant la toute puissance des Etats-Unis d'Amérique comme l'hyperpuissance d'aujourd'hui, la Méditerranée n'a nullement perdu de son attrait et force est de constater que les Etats-Unis demeurent plus que jamais la puissance déterminante dans cette région. Rien ne peut se faire sans eux, et encore moins contre eux, si bien que toute évolution notable est tributaire de la volonté américaine, les Européens n'offrant presque jamais d'alternative crédible en la matière et apparaissant,

⁷ Cf. Ravenel, B., « Mer commune, sécurité commune »,Op.cit. On estime que 50% des hydrocarbures consommés en Europe occidentale transitent par la Méditerranée. Certains pays européens en sont entièrement dépendants (Italie, Grèce, Suisse, Autriche).

^{8 90%} des troupes et du matériel militaire ont transité par la Méditerranée lors de la première guerre du Golfe. Voir, à ce sujet, LESSLER, I., « Rôle et place du Maghreb et de la Méditerranée dans la stratégie des Etats-Unis », revue Transition et Perspectives, n°3, Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (INESG), Alger, 2001.

⁹ Faisant prévaloir son leadership en Mer Noire, la Russie a toujours éprouvé un grand intérêt pour la Méditerranée qu'elle considère d'ailleurs comme le « prolongement » de la Mer Noire. Aujourd'hui, seule une question de moyens empêche son absence – relative – de la Méditerranée.

à divers égards, timorés, divisés et impuissants devant la détermination de l'Administration américaine si constante et si cohérente lorsqu'il s'agit de l'intérêt national.

Devant ce combat inégal, les Européens, qui n'arrivent pratiquement jamais à parler d'une même voix lorsqu'il s'agit de décisions importantes, consacrent leurs efforts à la dimension économique des enjeux de l'espace méditerranéen. Cette option a pour avantage, à leurs yeux, d'étendre leur sphère économique d'une part et de contribuer à promouvoir la stabilité d'une région incontournable tant pour leur stabilité que pour leur prospérité, d'autre part.

Les intérêts de nombre d'Etats concernés par l'espace méditerranéen sont tellement imbriqués qu'aucun d'entre eux, qu'il soit riverain ou non, ne peut se permettre de rester indifférent à son évolution sécuritaire. Que ce soit pour les pays producteurs de pétrole, essentiellement tributaires des revenus pétroliers, les pays consommateurs de cette matière première stratégique, tout aussi dépendants de celle-ci pour le fonctionnement de leurs industries et leur confort, si bien qu'une rupture prolongée de leur approvisionnement risquerait de paralyser leur économie, ou encore les autres opérateurs du commerce international en général, la Méditerranée constitue, à bien des égards, un enjeu économique vital.

Carrefour de flux commerciaux fort importants impliquant nombre de pays, la Méditerranée permet la réalisation d'un sixième du volume du commerce international et un tiers de celui des hydrocarbures, ce qui représente un trafic maritime quotidien de plus de 1600 navires¹⁰.

A l'heure des grands ensembles géoéconomiques destinés à faire solidairement face à la compétition impitoyable induite par la mondialisation et l'économie libérale, les grandes nations ont pour ambition, pour autant que la « logistique » suive, non seulement de s'affirmer dans le concert des nations mais également, et surtout, d'en maîtriser et d'en réguler l'évolution dans la perspective de la sauvegarde de leurs intérêts.

L'«équilibre de la terreur », qui a marqué la période de la guerre froide, a relégué au second plan les enjeux économiques de la Méditerranée dans la mesure où seul le souci de la « hard security » prévalait alors.

Au lendemain de la désintégration du bloc de l'Est, suivie du retrait de la flotte soviétique de la Méditerranée, ce qui a grandement contribué à faire baisser la tension perceptible qui caractérisait la confrontation idéologique, l'espace méditerranéen a retrouvé, aux yeux des Européens, une relative quiétude, propice à la projection d'objectifs à caractère essentiellement économique.

_

¹⁰ Cf. Duval, M., « La stratégie américaine en Méditerranée : perceptions pour un Français », Défense nationale, Paris, Octobre 1997.

Dans ce contexte, l'Union européenne caresse l'ambition de constituer une sorte de contrepoids économique à la domination américaine en renforçant ses parts de marché dans un espace de plus de 500 millions de consommateurs à l'horizon 2011.

L'aboutissement des objectifs de l'Union européenne en matière d'intégration méditerranéenne, matérialisé par la constitution effective d'une zone de libre- échange, contribuerait, sans nul doute, à lui conférer plus de poids et constituerait un atout de choix lui permettant de disposer d'un pouvoir de négociation et de décision autrement plus crédible. Les incohérences de la démarche européenne - qui n'a pas toujours fait preuve d'une unité de vue, loin s'en faut -, conjuguées à la détermination des Etats-Unis de préserver leur prépondérance politique et stratégique, de sécuriser les sources d'approvisionnement en pétrole et d'empêcher ainsi toute velléité de leur disputer leur suprématie ne permettent pas , pour l'heure, de faire preuve d'un optimisme béat.

Pour les pays du Sud de la Méditerranée, l' «arrimage » à un ensemble européen performant économiquement offre l'avantage de pouvoir s'imprégner des vertus de l'efficacité dans la production et la gestion au contact d'entreprises européennes, ce qui, à terme, contribuera à promouvoir chez eux l'esprit d'entreprise et l'orthodoxie managériale indispensables à l'exigence de compétitivité.

L'intégration dans un ensemble méditerranéen tiré par l'Union européenne aurait des retombées non seulement économiques mais également socio-politiques dans la mesure où l'ouverture inhérente à la pratique économique se répercuterait inévitablement sur la pratique politique en termes de bonne gouvernance, si importante pour l'émergence de la démocratie et de l'Etat de droit. L'on aboutirait ainsi à l'objectif fondamental de la démocratisation des pays Sud-méditerranéens qui constitue le point de convergence des démocraties occidentales soucieuses d'offrir pour leurs économies d'essence libérale un cadre idoine fondé sur la stabilisation des pays de la rive Sud.

Cette ambition procède du postulat selon lequel des pays démocratiques ne se font pas la guerre puisqu'ils ont tendance à privilégier naturellement, à l'instar de ce qui se pratique au plan interne, les instruments du dialogue et de la négociation pour régler leurs différends éventuels.

Dans un ensemble méditerranéen charriant des enjeux stratégiques mettant en compétition des intérêts nationaux pas toujours convergents, il est évident que des risques de déflagration d'origines diverses menacent la région. Ceux-ci sont perçus de manière différenciée selon que l'on se situe au Nord¹¹ ou au Sud¹² de cet espace.

1.2. Les risques et/ou menaces

A la menace diffuse perçue par les pays du Sud de la Méditerranée, sont de plus en plus opposées de « nouvelles menaces en provenance du Sud », qui justifieraient, aux yeux de ceux qui en avancent le concept, la nécessité d'initiatives qui ne sont guère appréciées par ceux-là mêmes qui craignent d'en faire les frais.

1.2.1. Le concept de « nouvelles menaces en provenance du Sud »

Alors que l'on s'attendait raisonnablement à ce que ce soit la partie centrale et orientale de l'Europe qui inspire l'inquiétude pour l'Europe occidentale, consécutivement à la désintégration du bloc de l'Est, force est de constater que pour les pays de cette dernière, de manière générale, et de l'Europe du Sud de manière particulière, ce sont les « menaces en provenance du Sud » qui sont mises en exergue, à telle enseigne, d'ailleurs, que d'aucuns, parmi des Européens, se sont élevés contre cette « sottise absolue »¹³ qu'ils considèrent comme susceptible de susciter sinon une psychose pour le moins incompatible avec l'objectif tant prôné du dialogue et du partenariat, du moins une méfiance et des réactions peu compatibles avec l'esprit du partenariat.

Pourrait-il en être autrement lorsque l'on ressasse inlassablement que « la zone méditerranéenne est porteuse de menaces pour l'Europe »¹⁴ ou encore lorsque des ouvrages sont publiés avec des titres carrément ravageurs tels que « Menaces en Méditerranée »¹⁵ ou «Les islamistes sont déjà là »¹⁶ ?

¹¹ L'on entend par « Nord » les pays de l'Europe du Sud riverains de la Méditerranée et, par extension, l'ensemble des Etats de l'Union européenne même si leurs intérêts et implication dans la politique méditerranéenne ne brillent pas par leur unité et empruntent, à bien des égards, des chemins pas toujours convergents. Il est vrai que la « menace en provenance du Sud » ne peut être perçue avec la même intensité selon que l'on se trouve sur le pourtour méditerranéen ou loin des évènements liés à celui-ci.

¹² Par pays du Sud de la Méditerranée, l'on fait référence à tous les pays du Sud et de l'Est, ce qui correspond à l'ensemble des pays qui vont du Maroc à la Turquie en passant par Israël, l'Autorité palestinienne, l'Egypte et l'Algérie.

¹³ Cf. Ravenel, B., « Mer commune, sécurité commune », Op.cit. L'expression est de Michel Vauzelle, alors Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

¹⁴ Cf. Ravenel, B., « Mer commune, sécurité commune », Op.cit. L'appréciation est de l'UEO, organisation à caractère militaire.

¹⁵ Cf.Nigoul, C., Torelli, M., Menaces en Méditerranée, Fondation des Etudes pour la Défense Nationale (FEDN), Paris, 1987.

¹⁶ Cf. Deloire, C., Dubois, C., Les islamistes sont déjà là, Albin Michel, Paris, 2004.

Outre la prolifération d'armes de destruction massive (nucléaires, biologiques et chimiques), qui a pris de l'ampleur au lendemain de l'implosion de l'URSS et qui alimente la criminalité organisée, ce sont essentiellement les flux transnationaux de migrations et le terrorisme qui représentent, selon les Européens, les menaces les plus évidentes contre leur sécurité et leur stabilité.

Contenir, sinon endiguer la pression migratoire vers le Nord et lutter avec détermination contre le terrorisme deviennent des objectifs majeurs pour les pays européens et, dans ce contexte, l'on semble faire davantage référence à la Méditerranée non point comme lieu de dialogue, d'échanges et de partenariat mais comme confluent de risques et de menaces pour l'Europe.

Une telle démarche, fondée beaucoup plus sur le principe de la réactivité que celui de l'initiative solidaire et constructive, a pour effet de susciter le doute et la suspicion sur les intentions réelles des Européens.

L'évolution asymétrique de la démographie des pays de la rive Nord par rapport à celle des pays de la rive Sud, caractérisée par le vieillissement et le faible taux de natalité pour les uns, et par le phénomène inverse pour les autres, quoique cette réalité ait tendance à ralentir¹⁷ sensiblement sous l'effet de la politique de contrôle des naissances, contribue à alimenter des perceptions apocalyptiques de l'exode massif et de l'« invasion » du Nord par les « hordes » du Sud¹⁸. Dans un tel contexte, exacerbé par des médias en quête de sensationnalisme, il n'est pas rare que d'aucuns n'hésitent pas à réclamer des mesures à même de faire de la rive Nord de la Méditerranée une citadelle inexpugnable.

Pourtant, d'aucuns, focalisant leur argumentation sur des données des services compétents de l'ONU, relèvent que « l'inflexion démographique des partenaires méditerranéens (pays de la rive Sud) devrait s'amplifier, tout particulièrement dans les bassins d'émigration traditionnels vers l'Europe. Quoique tardivement, les partenaires méditerranéens participent au mouvement de ralentissement démographique mondial et ce, d'une façon plus accélérée que prévu. Une convergence des tendances démographiques

-

¹⁷ Cf. Ould Aoudia, J., « La dimension économique et sociale du processus de Barcelone », Security and stability in the Mediterranean region, NATO Defense College, Rome, 2001.

18 S'il est vrai que des pressions migratoires vers l'Europe constituent une réalité, il n'en demeure pas moins que lors de certaines situations de crises sérieuses (Somalie, Rwanda, Sahel...), c'est vers les pays africains limitrophes que se sont opérés les mouvements de populations. L'Algérie a déjà été confrontée à l'afflux de milliers de Nigériens et Maliens suite à des problèmes d'ordre ethnique et de sécheresse.

entre l'Union européenne et les partenaires méditerranéens apparaît donc probable à long terme »¹⁹.

Bien plus, et toujours selon les mêmes projections, « les deux bassins d'émigration traditionnels vers l'Europe, le Maghreb et la Turquie, connaîtront le ralentissement démographique le plus net. Ces évolutions pourraient faire reculer les perceptions d'une « explosion démographique » à la porte de l'Union européenne »²⁰.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, n'y a-t-il pas moyen, plutôt que d'aller à contresens d'un dessein commun en donnant libre cours à des scénarios catastrophes, de trouver un compromis raisonnable entre une Europe dont la croissance ne pourrait, à terme, être soutenue par une population active de plus en plus réduite et vieillissante, et des pays du Sud dont la pléthore en matière de force de travail jeune et sans emploi constitue une préoccupation majeure et un handicap certain pour leur cohésion sociale et leur stabilité, et, par extension, pour la sécurité de tout le pourtour méditerranéen ?

Dans le lot des « menaces en provenance du Sud », le terrorisme international fait l'objet d'une vigilance et d'un traitement particulier au lendemain des évènements de Septembre 2001, après avoir bénéficié d'une neutralité bienveillante de certains pays et de la complaisance d'autres au plus fort de la tragédie algérienne.

L'émergence du phénomène terroriste, considéré tardivement comme la principale menace en provenance du Sud, s'est accompagnée de l'amalgame assimilant l'islamisme, voire l'Islam, au terrorisme, renforçant ainsi la position des tenants de la thèse relative au « choc des civilisations ». Cette tendance se trouve corroborée par l'ancien Secrétaire Général de l'Otan, Willy Claes, qui affirmait en Décembre 1994 que « l'intégrisme est le plus important défi pour l'Europe de l'Ouest depuis la fin de la guerre froide »²¹, précisant, plus tard, en Février 1995, que « l'intégrisme est au moins aussi dangereux que l'était le communisme »²². Le nouvel ennemi est ainsi tout indiqué²³, ce qui ne pouvait que satisfaire les Etats-Unis, privés jusqu'alors d'un ennemi menaçant sérieusement la paix et la sécurité internationales, et

1

¹⁹ Cf. Ould Aoudia, J., « La dimension économique et sociale du processus de Barcelone », Op.cit.

²⁰ Ibid.

 $^{21\} Cf.$ Daguzan, J-F., « La Méditerranée en quête d'une organisation politico-militaire », Op.cit.

²² Ibid.

²³ La guerre froide a fait du communisme l'ennemi qui a permis de cimenter tant la cohésion des Etats-Unis d'Amérique que celle de l'ensemble de l'Occident, sous le leadership américain. Au lendemain du démantèlement du bloc soviétique, la menace communiste n'étant plus de mise, s'impose alors la nécessité vitale d'en identifier une autre pour perpétuer l'hégémonie américaine. La lutte contre le terrorisme, qui exige des moyens conséquents, offre cette opportunité.

contribuant ainsi à les rendre indispensables pour sauvegarder la cohésion occidentale et faire perdurer leur prédominance et leurs intérêts.

Si les différentes positions sur la définition et les causes du terrorisme divergent, certains affirmant que ces dernières sont d'origine interne alors que d'autres soutiennent qu'elles résultent des effets induits par un système international foncièrement inique, tous soulignent l'ampleur potentielle de sa capacité de nuisance et les dangers qu'il représente pour la sécurité et la stabilité tant au niveau national qu'international.

La définition du concept de terrorisme demeure, pour l'heure, inachevée et soumise à des considérations liées au souci des pays du Sud d'éviter que la lutte des mouvements de libération ne soit assimilée à des actes terroristes.

Si le terrorisme est assimilé par certains à « une attitude politique qui multiplie les actes de violence propres à instaurer un climat d'insécurité »²⁴, pour d'autres, il s'agit d'une « utilisation illégale de la force contre des personnes ou des propriétés, intimidation ou contrainte d'un gouvernement et de population afin de promouvoir un changement ou un avancement politique, religieux ou social »²⁵.

Le Département d'Etat américain considère que le terrorisme est « l'usage calculé de la violence ou de la menace de violence pour créer la peur, destiné à contraindre ou à intimider des gouvernements ou des sociétés afin d'atteindre des objectifs généralement politiques, religieux ou idéologiques »²⁶.

L'ONU estime, selon son Secrétaire Général, que le terrorisme est « dans la plupart des cas un acte essentiellement politique. Il vise à infliger des blessures spectaculaires et mortelles à des civils et à créer un climat de peur, généralement à des fins politiques ou idéologiques »²⁷.

Ne s'embarrassant nullement de considérations politiques de nature à indisposer et contrarier des Etats, et liées à la recherche d'un consensus généralement de mise dans les enceintes internationales, le Petit Robert avance une définition autrement plus pragmatique : « emploi systématique de mesures d'exception, de la violence pour atteindre un but politique (prise, conservation, exercice du pouvoir). Ensemble des actes de violence

²⁴ Cf. Institut national de l'audiovisuel, « Histoire et société : le terrorisme, les médias et le 11 Septembre », site Internet www.france. Diplomatie.fr

²⁵ Cf. Centre de recherche sur le terrorisme international, « Le terrorisme et la guerre », site Internet www. Stratégie.read.com.

²⁶ Cf. Département d'Etat américain, « La lutte contre le terrorisme », programme d'information international, site Internet <u>www.usinfo;state.gov</u> .

²⁷ Lettre du O6 Août 2001 adressée au Conseil de Sécurité et à l'Assemblée Générale des Nations unies.

(attentats individuels ou collectifs) qu'une organisation politique exécute pour impressionner la population et créer un climat d'insécurité »²⁸.

Les divergences d'approche du concept de terrorisme trouvent leur fondement dans la légitimité de l'acte en lui-même et dans la préoccupation des pays du Sud d'aboutir à une définition universellement admise, qui sauvegarderait le principe sacro-saint des peuples à l'autodétermination et son corollaire, la lutte – par tous les moyens ?- contre l'occupation. Ce sont essentiellement les pays arabes, confrontés à la réalité du drame palestinien, qui se sont avèrés comme les farouches défenseurs de cette position.

L'Organisation de la Conférence Islamique, faisant explicitement référence à la question palestinienne, suggère « une définition internationale acceptée du terrorisme et des actes terroristes qui doivent être différenciés de la lutte et de la résistance légitimes des peuples colonisés ou sous domination ou occupation étrangère ».²⁹

La légitimité de la lutte sous toutes ses formes pour la libération du joug de l'occupation semble avoir ses adeptes en dehors même du monde arabe et musulman si l'on se réfère au Document final de la deuxième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, qui considère que « la lutte pour la libération nationale et l'indépendance en cas d'occupation étrangère est un droit légitime consacré par des résolutions internationales. Cet objectif ne constitue pas en soi un acte de terrorisme »³⁰.

L'absence d'un consensus en la matière, révélatrice tant de lacunes du Droit international que de positions divergentes en ce qui concerne la question fondamentale de la définition, n'empêche nullement que se manifeste une réelle volonté des Etats de lutter contre ce fléau dans le cadre de l'Organisation des Nations unies.

Partant du constat que l'approche onusienne bute sur la difficulté d'une définition globale du terrorisme, dans la mesure où elle privilégie une démarche sectorielle, certains pays revendiquent l'élaboration, sous l'égide de l'ONU, d'une convention globale à même de prendre en considération le terrorisme dans toute sa dimension et son ampleur.

30 Cf. Note du Secrétaire Général de l'ONU adressée à la Commission des Droits de l'Homme du Conseil Economique et Social, « Droits de l'Homme et terrorisme », New York, 24 Décembre 2001.

²⁸ Petit Robert, dictionnaire alphabétique de la langue française, Paris, édition 1999.

²⁹ Cf. Déclaration de Kuala Lumpur sur le terrorisme, adoptée à la session extraordinaire de l'OCI en Avril 2002.

L'adoption de la résolution 1373³¹ du Conseil de Sécurité, consécutivement aux attaques du 11 Septembre 2001 contre des édifices américains, offre, pour la première fois, un cadre institutionnel pour la lutte organisée contre le terrorisme international. Même considérée comme insuffisante, cette résolution a le mérite d'exister et de définir un cadre approprié pour la lutte anti-terroriste et la coopération internationale en la matière. Elle a un caractère contraignant, les États étant notamment tenus de rendre compte de leur action dans ce domaine et, comme pour mieux les encadrer, un Comité du Conseil de Sécurité est créé³²à l'effet d'assurer le suivi de son application.

A côté des Nations unies, considérées comme le cadre approprié pour la constitution d'une coalition mondiale contre le terrorisme international, les Organisations régionales ne sont pas en reste, faisant preuve de la même détermination pour contrecarrer ce phénomène. Tant l'Union européenne³³,

³¹ Résolution 1373 (2001) adoptée par le Conseil de Sécurité le 28 Septembre 2001.

³² Composé de tous les membres du Conseil de Sécurité et assisté d'experts, ce Comité a créé à son tour des sous-comités chargés d'examiner les rapports des Etats sur les mesures prises dans le cadre de la résolution 1373.

³³ Lors de sa réunion extraordinaire du 21 Septembre 2001, le Conseil européen a décidé une intensification de ses efforts pour lutter contre le terrorisme à la lumière d'une approche « coordonnée et interdisciplinaire incorporant toutes les politiques de l'Union ». Tout en soulignant que la lutte contre le terrorisme constitue un objectif prioritaire et une des principales orientations de sa politique étrangère, le Conseil européen se dit prêt à « fournir une assistance à des pays tiers afin qu'ils soient mieux à même de réagir efficacement à la menace internationale du terrorisme ». L'on est bien loin de l'attitude sinon complaisante du moins indifférente des pays européens durant la « décennie rouge » qu'a traversée l'Algérie dans les années 1990. Il semble bien que les événements du 11 Septembre 2001 leur aient fait prendre conscience de leur vulnérabilité devant un phénomène nouveau, imprévisible.

l'Union africaine³⁴ ou encore l'Organisation de la Conférence islamique³⁵ ont, à maintes reprises, affirmé leur engagement à contribuer à la lutte contre ce fléau qui menace la paix et la sécurité internationales.

Pour extirper les germes de ce qui est considéré comme un véritable fléau, l'on estime que le traitement exclusivement sécuritaire au sens traditionnel du terme est inopérant et, de plus en plus, s'affirme la conviction que c'est davantage « l'éradication de la misère et de la pauvreté (qui) contribuera à éliminer les sources de tension et de désespoir, et partant, d'éliminer le terreau de la propagande terroriste »³⁶.

C'est cette option que privilégie l'Algérie³⁷ lorsqu'elle souligne par la voix de son Chef de gouvernement : « En plus du traitement sécuritaire indispensable, la Communauté internationale se doit d'accorder une importance et une attention requises à certaines des causes du phénomène terroriste, que nous savons qu'elles sont nombreuses et diverses. En effet,

34 Après la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée par le 35ème Sommet de l'OUA tenu à Alger en Juillet 1999, et la réunion de L'Union africaine de Septembre 2002 à Alger, consacrée à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, cette dernière a, sous l'impulsion de l'Algérie, qui avait déjà capitalisé une expérience certaine en la matière, adopté une plate-forme et un plan d'action opérationnel visant à mettre en œuvre les orientations de la résolution 1373 du Conseil de Sécurité.

Un Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme, dont le siège est fixé à Alger, a été créé à cette occasion en vue de permettre à l'Afrique d'assurer avec efficacité l'objectif de prévention et de lutte anti-terroriste.

35 Mis en difficulté par l'amalgame établi entre le terrorisme et l'Islam, les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ont été prompts à réaffirmer leur engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme au lendemain des attaques du 11 Septembre 2001, lors d'une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères tenue à Doha en Décembre 2001. Outre la création d'un Comité ministériel sur le terrorisme, un certain nombre de décisions ont été prises à l'effet de combattre le terrorisme international et de promouvoir des mesures de « renforcement du dialogue et de l'entente entre les civilisations, cultures et confessions ».

Par ailleurs, l'OCI s'est engagée à apporter son soutien à la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme international menée sous les auspices des Nations Unies, et à promouvoir « un système de sécurité collective qui réponde aux besoins de tous les pays en matière de sécurité et de développement ».

36 Cf. « La contribution de la société civile à la lutte contre le terrorisme en tant que phénomène global et transnational », Journées d'études, Alger, 26-27 Janvier 2002.

37 Sur la conception de l'Algérie en matière de terrorisme, on consultera avec intérêt le rapport exhaustif adressé au Conseil de Sécurité en date du 24 Décembre 2001, conformément à la résolution 1373. Ce texte sera considéré comme document du Conseil de Sécurité sous la référence S/2001/1280.

Confrontée depuis 1988 à des activités terroristes d'envergure, l'Algérie a tiré de sa lutte solitaire une expérience qui lui a permis, par la suite, de jouer un rôle de premier plan tant en ce qui concerne la théorisation que l'aspect opérationnel de la lutte anti-terroriste. Elle a notamment été à l'origine des trois conventions contre le terrorisme adoptées par l'OCI, l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes, et participé activement aux travaux de l'ONU sur le terrorisme.

le niveau de vie extrêmement bas constitue le quotidien d'une partie importante du monde et son corollaire de problèmes sociaux, à commencer par le chômage, offre un terreau fertile aux marchands de la destruction pour dévoyer nos enfants et les conduire vers des voies sans issues. Pour cette raison, les politiques mises en application dans nos pays doivent tendre, en premier lieu, à exclure l'exclusion et marginaliser la marginalisation »³⁸.

Phénomène d'envergure international, le terrorisme exige, outre une définition consensuelle et sans ambiguïté, une prise en charge globale, multidimensionnelle. En tout état de cause, depuis que les Etats-Unis d'Amérique ont été ébranlés dans leur citadelle et leurs certitudes, altérant un tant soit peu leur sentiment d'invulnérabilité, le terrorisme n'est plus perçu comme un avatar lointain propre aux pays du Tiers-monde mais comme un fléau mondial qu'il convient d'éradiquer et qui fait l'objet, à cet égard, de toute la sollicitude.

L'ampleur surmédiatisée des attaques terroristes du 11 Septembre 2001 aura en tout cas révélé le caractère de plus en plus interdépendant de la sécurité des nations. Dans ce contexte, les pays de la rive Sud, renforcés dans leur conviction que la sécurité ne pourrait être que globale et indivisible, opposent au concept de « menaces en provenance du Sud » la perception d'une menace brandie par le Nord à travers la dramatisation de la situation, le redéploiement des capacités militaires des pays de la rive Nord et la création de forces d'intervention rapide en Méditerranée.

1.2.2. La menace perçue par le Sud

S'il est vrai que l'écart de développement abyssal entre les pays des deux rives, avec son lot de conséquences socio-économiques désastreuses pour les populations du Sud, constitue un facteur d'inquiétude pour les pays Sud-méditerranéens qui s'en sont fait en quelque sorte une raison, c'est davantage la psychose entretenue autour de la menace que représenteraient les pays de la rive Sud de la Méditerranée pour l'Europe et les gesticulations militaires qui s'en sont suivies qui suscitent l'inquiétude de ces derniers.

De plus en plus redoutée en termes de menaces pour la sécurité de l'Europe, la situation des pays de la rive Sud donne effectivement lieu à l'élaboration de stratégies sécuritaires qui ne peuvent laisser indifférents des pays déjà exsangues.

L'on ne peut, à cet égard, que partager le point de vue exprimé dans ce constat : « On oublie que les pays de la rive Nord, membres de l'OTAN, absorbent au moins 80% des dépenses de la zone méditerranéenne, qu'ils disposent de 70% des hélicoptères, de 100% des porte-avions, de 75%

-

³⁸ Allocution de clôture du Colloque international sur le terrorisme, Alger, Octobre 2002. Cf. El-Moudjahid du 30 Octobre 2002.

des sous-marins, de 78% des corvettes frégates et destroyers, de 40% des avions de combat et de la totalité de la capacité nucléaire... A bon droit, le Sud peut s'estimer menacé militairement par le Nord »³⁹.

Le sentiment d'inquiétude éprouvé par les pays du Sud a été exacerbé par la création, à l'initiative de la France, de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal, de l'EUROFOR⁴⁰ et de l'EUROMARFOR⁴¹, destinées à intervenir dans la région méditerranéenne et en Afrique pour répondre à toute menace.

Si l'on peut comprendre que les problèmes liés à l'évolution de la situation socio-économique des pays du Sud puissent raisonnablement constituer, à terme, un facteur d'insécurité pour l'ensemble de la région méditerranéenne et au-delà, et qu'il convient, dans un souci de démarche préventive, d'y remédier, il est pour le moins dérisoire de soutenir que ces pays pourraient représenter une menace militaire pour l'Europe, au motif que, disposant de revenus pétroliers conséquents, ils se doteraient d'armements surdimensionnés⁴².

Une telle affirmation ne mérite même pas que l'on s'y attarde tant est écrasant l'écart qualitatif et quantitatif qui sépare, sur le plan de l'armement, les pays du Nord de ceux du Sud, certains de ces derniers n'ayant d'autre ambition pour les uns que d'assurer leur sécurité face à des voisins hégémoniques, ou, tout au plus, s'affirmer en tant que « puissance » sous-régionale pour d'autres, si tant est qu'ils disposent des moyens requis à cet effet.

Dans une posture de partenariat global dont l'objectif affirmé est de promouvoir une zone de prospérité et de sécurité partagées, et qui se veut, selon l'expression de Michel Jobert, « une sincérité et non une habilité », l'on ne peut que s'interroger sur la propension des pays de l'Union européenne à s'accaparer le monopole de la dimension militaire de la sécurité en Méditerranée, comme si les Etats du Sud étaient considérés comme inaptes à toute implication dans les affaires stratégiquement sensibles. Pourtant, la problématique de l'approche sécuritaire en Méditerranée exige que tout un chacun y contribue de manière à en maximiser les dividendes.

2. PROBLEMATIQUE DE L'APPROCHE SECURITAIRE EN MEDITERRANEE : DES APPROCHES DIVERGENTES

L'évolution de la problématique du concept de sécurité montre que l'approche traditionnelle fondée sur des facteurs exclusivement militaires

³⁹ Cf. Ravenel, B., « Mer commune, sécurité commune », Op.cit.

⁴⁰ Basée à Florence, cette force est un corps d'intervention terrestre composé de dix mille hommes

⁴¹ Il s'agit d'une force d'intervention navale.

⁴² Cf. Coustilliere, J-F., « Méditerranée : quel enjeu pour le vingt et unième siècle ? », Défense nationale, Paris, Avril 1999.

se trouve reléguée au second plan, faisant davantage prévaloir une dimension moins restrictive, plus large et plus globale.

Le nouveau concept de sécurité prend effectivement en considération la sécurité dans son acception la plus large puisqu'il intègre dans sa sphère d'intervention l'ensemble des facteurs susceptibles d'engendrer des situations de tension de nature à susciter l'insécurité et l'instabilité. Il intègre dans la notion de sécurité des référents d'ordre politique, militaire, socio-économique, culturel et écologique. Les facteurs à caractère économique et sociétal constituent au lendemain de l'après guerre froide les référents dominants, et la dimension coopérative et préventive prend dans ce contexte une importance fondamentale.

A la lumière de l'évidence que les risques dans l'espace méditerranéen résultent essentiellement des tensions socio-économiques et politiques, « le concept de sécurité en Méditerranée doit être en quelque sorte démilitarisé, être commun à l'Europe comme au Maghreb, être intégré dans un projet de coopération qui implique de part et d'autre l'acceptation des mutations politiques sur chaque rive, à défaut de quoi, prévaudraient des tensions ou une hostilité contraires à l'objectif recherché »⁴³.

Les préoccupations et les ambitions des acteurs les plus actifs de l'espace méditerranéen ne peuvent, à l'évidence, recouper les mêmes domaines d'intérêt, ce qui se traduit inévitablement par des stratégies dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles reposent sur des approches divergentes en termes de sécurité.

L'approche de la sécurité en Méditerranée sera appréhendée, ici, à travers la conception que s'en font les principaux protagonistes de cette région stratégique que sont les pays Sud-méditerranéens, l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique. La conception de ces derniers sera examinée à l'aune des idées-forces du Dialogue Méditerranée de l'OTAN dont ils inspirent et impulsent les orientations.

2.1. Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Après la fin de la guerre froide, qui a accéléré l'évolution de la configuration géostratégique mondiale, sans pour autant que cela ne remette en question la nature même des relations internationales marquées par la prédominance des rapports de force interétatiques mais également par l'émergence de nouveaux acteurs autres que les Etats, l'on était en droit de s'attendre sinon à une « hibernation » du moins à une certaine

_

⁴³ Cf. Dabezies, P., « La Méditerranée occidentale, un espace à partager », actes de la Table ronde de Bandol, 8-9 Février 1991, Fondation Méditerranéenne d'Etudes Stratégiques (FMES), 1991.

circonspection des Etats-Unis et à la disparition de l'OTAN dont la raison d'être n'était plus d'actualité.

Bien au contraire, les Etats Unis ont renforcé leur emprise et leur domination, et l'OTAN s'est avantageusement adaptée au nouveau contexte en adoptant un nouveau concept stratégique qui intègre la prise en considération de « l'apparition de risques nouveaux et complexes pour la paix et la stabilité euro- atlantiques, au nombre desquels l'oppression, les conflits interethniques, le désarroi économique, l'effondrement de l'ordre politique et la prolifération des armes de destruction de masse »⁴⁴.

Comme nous pouvons le constater, la nouvelle conception de la sécurité va au-delà de la dimension militaire, « hard », et intègre tous les facteurs potentiellement porteurs de tensions et de crises. Ce renforcement des prérogatives de l'OTAN avait été déjà consacré par la « conception élargie de la sécurité » adoptée à Rome en 1991.

L'évolution de l'OTAN et son adaptation au contexte international mouvant est remarquable à plus d'un titre. Elle traduit la détermination des Etats-Unis, imbus de leur puissance et du sentiment qu'ils ont une responsabilité mondiale, de perpétuer leur leadership, de préserver leur modèle social et culturel et de sauvegarder leur rôle d'impulsion et de direction dans les affaires mondiales, ne se privant pas, le cas échéant, de punir les récalcitrants.

Un tel dessein ne peut être contrarié que par le rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies qu'il convient, dès lors, d'affaiblir en en altérant les prérogatives. A partir du moment où l'ONU exprime des velléités de se soustraire à son instrumentalisation par la plus grande puissance du monde, les Etats-Unis vont tenter de faire cavalier seul en mettant en avant la toute puissance et l'autonomie de l'OTAN. Cette dernière ne saurait en aucun cas être considérée comme « une filiale de l'ONU », avait averti Madeleine Albright, alors secrétaire d'Etat en charge de la diplomatie américaine⁴⁵.

Plus récemment, Richard Perle, Président de l'US Defense Policy Board, plus connu pour le rôle qu'il a joué lors de la récente guerre contre l'Irak en tant que conseiller du Secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, déclarait : « L'OTAN a toutes les capacités pour devenir une institution internationale légitimant le recours à la force parce qu'elle est composée de démocraties libérales qui, depuis sa création, n'ont pas manifesté l'intention de s'agrandir et n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer la

⁴⁴ Cf. Communiqué du quinzième Sommet de l'OTAN tenu à Washington en Avril 1999, à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

⁴⁵ Cf. Le Monde, Paris, 09 Décembre 1998. Les Etats-Unis estiment généralement qu'il est hors de question de subordonner l'Alliance atlantique à une quelconque entité internationale afin de ne pas compromettre l'efficacité de sa stratégie et la cohésion de son commandement.

paix et la stabilité. Pourquoi l'OTAN ne serait-elle pas aussi légitime que les Nations unies qui comptent beaucoup de dictatures ? »⁴⁶. Ainsi, à défaut de substituer l'OTAN à l'ONU pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ambition affichée est d'obtenir un statut équivalent, avec les vertus de la démocratie en plus.

L'intérêt pour la Méditerranée, qui constituait déjà, durant la confrontation idéologique Est-Ouest une des préoccupations majeures de l'OTAN en tant que « flanc sud », ne s'est pas relâché au lendemain de la guerre froide et, à divers égards, l'on peut affirmer qu'il s'est, au contraire, amplifié avec l'apparition du concept de « nouvelles menaces en provenance du Sud ».

La prise de conscience de l'interdépendance entre la sécurité et la stabilité de la Méditerranée et celles de l'Europe a contribué à la nécessité pour l'OTAN de prendre également en charge la dimension non militaire de la sécurité européenne, ce qui s'est traduit, entre autres, par l'initiation d'un Dialogue méditerranéen inspiré du Partenariat pour la paix que l'Alliance a engagé avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Reconnaissant en 1990 que la sécurité de chaque Etat est indissociablement liée à celle de ses voisins, et à la lueur du constat qu' «en matière de sécurité, la principale ligne de front (de l'OTAN) s'est déplacée du centre-Europe vers le flanc Sud »⁴⁷, les ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'OTAN, réunis à Bruxelles en 1994, expriment leur volonté d' « établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non membres en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale »⁴⁸.

Procédant d'une démarche sélective⁴⁹, le Dialogue méditerranéen concernera, dès Février 1995, outre les Etats membres de l'OTAN, cinq (5) pays de la rive Sud (Egypte, Israël, Maroc, Mauritanie et Tunisie), puis Six (6) et enfin sept (7), avec l'association de la Jordanie en Novembre 1995 et

46 Cf. revue Commentaire, n°101, Paris, 2003.

⁴⁷ Déclaration de William Perry, Secrétaire à la Défense des Etats-Unis d'Amérique, lors de la réunion de Séville en Septembre 1994.

⁴⁸ Cf. Texte de la Déclaration de Bruxelles (1994) sur le site Internet de l'Organisation, www.nato.int.

⁴⁹ Soupçonnés d'être de connivence avec le terrorisme international, la Libye et la Syrie n'ont pas été invitées au Dialogue. Confrontée au terrorisme, l'Algérie n'y a été conviée qu'en 2000, après que la menace d'une prise de pouvoir par les islamistes se soit éloignée. A croire que les Etats-Unis, tentés, au plus fort de la pression islamiste, par l'aventure avec ces derniers, aient attendu l'issue de la confrontation pour prendre définitivement position. Il est vrai que nombre d'analystes américains, de RAND notamment, soutenaient que l'arrivée éventuelle des islamistes algériens au pouvoir ne menaceraient pas les intérêts des Etats-Unis. C'était bien avant la forte secousse du 11 Septembre 2001.

de l'Algérie en Février 2000. Cette dernière deviendra au fil de l'évolution du Dialogue l'un des interlocuteurs les plus actifs et les plus impliqués⁵⁰.

Au regard de l'intérêt manifesté par les Américains pour ce pays et matérialisé par des investissements de plus en plus importants dans le domaine des hydrocarbures, et une coopération militaire qui semble se développer à travers la formation, une plus grande flexibilité dans l'acquisition de matériel militaire et une implication dans les manœuvres de l'OTAN en Méditerranée, il semble bien que « les Etats-Unis veulent créer avec l'Algérie en Méditerranée occidentale (...) les conditions politiques et techniques d'une « inter-opérabilité » de l'armée algérienne avec l'OTAN dans une logique d'intégration graduelle à la stratégie atlantique de contrôle du Bassin méditerranéen », souligne Bernard Ravenel, relevant que « tout se passe comme si, vis-à-vis du Maghreb, les Etats-Unis tendaient à assurer à l'Algérie une position d'Etat-pivot dans ce sous-ensemble stratégique que représente la Méditerranée », et faisant observer, enfin, que « les atouts géopolitiques et énergétiques de l'Algérie peuvent renforcer les atouts géostratégiques des Etats-Unis dans la région pour leur projet impérial »⁵¹.

Ayant pour objectif déclaré d'instaurer des relations de confiance et de favoriser la transparence dans une région stratégique qu'il est impératif de sécuriser, l'initiative du Dialogue méditerranéen participe de la volonté de faire en sorte que « la ligne de front de l'engagement des Etats-Unis pour la sécurité européenne se déplace vers la Méditerranée et au-delà »⁵², étant convaincus que cet espace constitue la principale ligne de crise au regard des multiples sources potentielles de déflagration : problèmes socio-économiques, pression démographique et migratoire, terrorisme, armes de destruction massive, pénurie d'eau, etc

Ainsi, l'OTAN est appelée à concentrer ses efforts de préservation de la paix et de la sécurité internationales sur la région méditerranéenne que l'on considère comme la plus exposée aux risques et qui requiert, à cet égard, la plus grande attention.

Afin de lui conférer une assise à même de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la promotion du dialogue avec les partenaires de la rive Sud, un Groupe de coopération méditerranéenne (GCM) a été créé à l'occasion du Sommet de Madrid en Juillet 1998. Sa mission consiste à assurer la coordination et le suivi du Dialogue.

⁵⁰ L'Algérie a été souvent sollicitée dans le cadre des manœuvres navales effectuées en Méditerranée avec les forces de l'OTAN. Voir chronologie.

⁵¹ Cf. Ravenel, B., « L'Algérie s'intègre dans l'Empire », Confluences Méditerranée, n°45, 2003 et site Internet www.harmattan.fr, Février 2004.

⁵² Cf. Achcar, G., « Surenchère au sujet du flanc Sud de l'OTAN », revue Le Débat stratégique, n°33, Paris, Juillet 1997.

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN s'est considérablement renforcé au lendemain des événements du 11Septembre 2001 pour se focaliser sur la lutte contre le terrorisme international. L'intégration des pays du Sud de la Méditerranée en général et des pays maghrébins en particulier dans cette lutte d'un autre genre résulte du constat que ceux-ci sont devenus incontournables dans la stratégie occidentale de lutte contre ce fléau.

Lors d'une conférence sur « l'OTAN et la sécurité dans la région méditerranéenne » tenue à Londres en Juin 2003, le Secrétaire Général de l'OTAN, Lord Robertson, a précisé le rôle de l'Alliance dans le cadre de la refondation du système international de sécurité en mettant en exergue cinq (5) domaines prioritaires qui peuvent se résumer par la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la gestion des crises, la réforme de la défense et la coopération interarmées.

La stabilisation et le contrôle d'une région considérée comme vitale au regard des intérêts stratégiques des Etats-Unis ne peuvent que renforcer le leadership de ces derniers , qui ne peuvent tolérer qu'on leur dispute leur statut de superpuissance et qui déploient tous les efforts et les moyens nécessaires pour empêcher l'Union européenne d'atteindre l'objectif majeur que constitue la réalisation d'un ensemble méditerranéen prospère et stable qui lui permettrait de se constituer en pôle de puissance et la propulserait à un rang autrement plus imposant et de nature à ébranler la supériorité américaine.

D'aucuns n'hésitent pas à penser que l'exacerbation des tensions en Méditerranée résultent de la détermination des Etats-Unis à contrarier la constitution d'un ensemble concurrent viable dans une région charnière avantageusement située au confluent de continents stratégiques.

En définitive, le Dialogue méditerranéen de l'OTAN apparaît beaucoup plus comme un exercice destiné à établir la confiance et rassurer les pays du Sud que comme une réelle volonté de les impliquer effectivement dans la définition des objectifs et dans le processus décisionnel. Ce sentiment est renforcé par la discrimination établie entre le Partenariat pour la paix (PPP), qui vise, à terme, l'intégration des pays de l'Est, et le Dialogue méditerranéen qui se limite à des séances d'information et à des efforts d'instauration d'un climat de confiance, sans perspective aucune pour des projets structurants.

Il n'en demeure pas moins que toutes les parties au Dialogue semblent trouver leur compte dans la mesure où l'OTAN semble renforcer sa légitimité contrariée par l'écroulement de la structure bipolaire du monde en élargissant son domaine d'action, alors que les pays Sud-méditerranéens éprouvent une certaine satisfaction à être sollicités par la plus grande Organisation mondiale de sécurité au sein de laquelle la plus importante

puissance est omniprésente, ce qui leur confère, estiment-ils, une véritable crédibilité internationale.

A l'évidence, la mise en œuvre de mécanismes plus formels et plus officiels contribuerait davantage à asseoir la crédibilité et l'efficacité du Dialogue. En d'autres termes, le Dialogue doit évoluer pour se transformer en véritable coopération et, à défaut de déboucher, à terme sur l'intégration, il serait inspiré de favoriser une implication effective des partenaires du Sud.

Si l'OTAN a réaffirmé à maintes reprises l'étroite corrélation entre la sécurité de l'Europe et la sécurité et la stabilité de l'espace méditerranéen, et décidé de conférer une plus grande attention au Dialogue engagé, il n'en demeure pas moins que les objectifs et les intérêts des de l'OTAN ne recoupent pas toujours ceux de l'Union européenne, ce qui donne parfois lieu à des différences d'appréciation perceptibles notamment dans les positions de la France et des Etats-Unis. Ce n'est certainement pas la déclaration de Lord Robertson, Secrétaire Général de l'OTAN, qui contredira cette tendance lorsqu'il affirme : « Notre objectif – l'objectif de l'OTAN et de ses partenaires méditerranéens- devrait consister à instaurer une relation pragmatique à long terme fondée sur des intérêts de sécurité mutuels. Si nous y parvenons, la nouvelle OTAN qui se met en place, - exploitant ses points forts et agissant de concert avec d'autres grandes institutions - pourra réellement faire la différence pour la sécurité de la région méditerranéenne »53. L'allusion au système de défense envisagé par les Européens est on ne peut plus claire.

2.2. La position européenne

Outre le constat que les pays membres de l'Union européenne ne ressentent pas avec la même intensité les enjeux liés à l'espace méditerranéen dans la mesure où les facteurs géographiques, historiques, économiques et culturels déterminent leur positionnement par rapport à la politique méditerranéenne, il y a lieu de relever que les pays de la rive Sud agissent souvent en ordre dispersé, l'intérêt égoïste et immédiat primant souvent sur le dessein communautaire et les projets structurants à long terme. Cette tendance inspire le sentiment que ce n'est nullement la Méditerranée qui se trouve au centre des préoccupations mais la sécurité européenne pour les uns et l'«arrimage » à l'Europe en tant que « locomotive », facteur potentiel de « décollage » économique et de modernité, pour les autres. L'adhésion récente de dix (10) nouveaux pays de l'Est ne peut que

-

⁵³ Cf. OTAN Hebdo, Bruxelles, 12 Octobre 2003.

compliquer davantage encore la situation, compte tenu de l'accentuation de l'hétérogénéité de la composante européenne⁵⁴.

Si les Etats-Unis perçoivent les risques en Méditerranée en termes essentiellement militaires, tel n'est pas le cas pour les Européens que la proximité géographique contraint à adopter une approche tendant à privilégier les facteurs politiques et socio-économiques, qui exigent une démarche coopérative⁵⁵.

Considérant que les mesures d'ordre militaire sont inopérantes pour instaurer la paix et la stabilité au regard des spécificités de la situation en Méditerranée, les Européens estiment que l'option de la coopération pour le développement dans toute sa dimension – économique, financière, sociétale, culturelle et humaine – doit prévaloir dans la perspective d'une logique de détente propice au bon voisinage.

Le différentiel de développement, qui tend à s'aggraver entre les deux rives, conjugué à une interdépendance de plus en plus prégnante tant entre les Etats qu'entre les phénomènes de société, impose une démarche sécuritaire globale qui s'avérerait inefficace si elle n'impliquait pas de manière pleine et entière l'ensemble des Etats. L'image d'une « citadelle assiégée », qu'il faut coûte que coûte prémunir contre les risques et menaces émanant du Sud serait, en effet, une chimère et la pire des solutions.

Toute politique européenne de sécurité, qui ne s'inscrirait pas dans le cadre de la globalité et qui viserait à promouvoir des solutions qui ne prendraient en considération que la dimension militaire ne pourrait être que parcellaire et ne déboucherait que sur des palliatifs n'agissant que sur les symptômes et non sur les causes profondes des tensions.

S'il est vrai que l'Europe a manifesté à plusieurs reprises une volonté d'organiser l'espace méditerranéen en initiant maintes rencontres⁵⁶, dont notamment la Conférence de Barcelone, force est de constater l'absence d'une stratégie commune et cohérente en la matière. L'Europe donne, en effet, la nette impression d'avoir une démarche beaucoup plus réactive que constructiviste.

.

⁵⁴ Les Américains comptent sur l'adhésion des Pays de l'Est à l'UE pour faire évoluer en leur faveur le rapport de force. Ils font souvent référence à la « nouvelle Europe » par opposition à la « vieille Europe » - symbolisée notamment par la France – qu'ils considèrent comme relativement hostile.

⁵⁵ La Politique Méditerranéenne Rénovée (PMR) soulignait en Décembre 1990 que « l'aggravation des déséquilibres économiques et sociaux entre la CEE et les pays tiers-méditerranéens du fait de leurs évolutions respectives serait difficilement tolérable et mettrait en jeu la sécurité de l'Europe ».

⁵⁶ Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM), Forum méditerranéen, Dialogue euro-arabe, Dialogue « 4+5 » puis « 5+5 », Conférence de Barcelone, et, actuellement, Dialogue « 4+3 » (France, Espagne, Italie, Portugal pour l'Europe et Algérie, Maroc, Tunisie pour le Maghreb).

Au-delà du fait que l'UE privilégie l'aspect commercial dans ses rapports avec les pays de sa façade Sud, au détriment d'une politique globale de co-développement, c'est davantage sa sécurité et son positionnement sur l'échiquier géostratégique qui semblent primer et, à cet effet, contrecarrer l'hégémonisme américain en Méditerranée constitue un objectif majeur qu'entend assigner la diplomatie française à un ensemble européen peu homogène, pas toujours convaincu - du moins solidairement - d'un dessein commun et surtout peu enclin à contrarier l'hyperpuissance de l'heure.

La Méditerranée a d'abord fait l'objet de l'intérêt de l'Europe occidentale qui s'est manifesté sous la forme d'une démarche globale à travers l'objectif de l'organisation, à l'instar de ce qui a été initié à l'Est (CSCE), d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM)⁵⁷, et d'une approche sous-régionale⁵⁸ par l'intermédiaire des Dialogues « 4+5 »⁵⁹, puis « 5+5 » avec l'implication de Malte, et plus récemment encore, le Dialogue « 4+3 » initié par la France et intégrant, outre cette dernière, l'Espagne, l'Italie et le Portugal pour la rive Nord de la Méditerranée, et le noyau dur du Maghreb constitué par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie⁶⁰. L'intérêt pour le Maghreb résulte du fait qu'il a toujours été considéré comme « culturellement, socialement et économiquement le plus proche de l'Europe »⁶¹, ce qui laisse penser qu'il pourrait constituer une base de départ pour le projet d'envergure envisagé pour la Méditerranée.

Les divergences d'approche entre les diverses composantes du Dialogue et l'hostilité des Etats-Unis à tout ce qui pourrait contrarier leur stratégie en Méditerranée ont largement contribué à faire échouer les velléités de structuration de cette région stratégique.

La rivalité euro-américaine en Méditerranée, qui se réduit en fait à une rivalité franco-américaine pour le contrôle de la région, met en évidence l'omniprésence du principe sacro-saint de l'intérêt national. Le ballet diplomatique observé dans les relations des deux pays avec l'Algérie par exemple, considérée comme un Etat-pivot, et les multiples voyages de hauts responsables dans ce pays illustrent parfaitement l'intérêt stratégique

58 L'initiative prise en 1983 par le Président François Mitterrand d'organiser un dialogue limité à la partie occidentale de la Méditerranée participe de la volonté de ne pas contrarier les Etats-Unis, hostiles à tout ce qui concerne le Moyen-Orient et les questions pétrolières. 59 Espagne, France, Italie, Portugal pour le Nord et Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie pour le Sud.

⁵⁷ Cette initiative, à laquelle se sont fermement opposés les Etats-Unis, n'a pas fait long feu et l'« l'esprit d'Helsinki » n'a pas été étendu à la région méditerranéenne.

⁶⁰ Lors d'une visite officielle à Alger, en Juillet 2004, le ministre français de la Défense a fait état de la tenue, en Octobre 2004, d'une réunion à Paris des responsables de la Défense dans le cadre du Dialogue « 4+3 » dans la perspective d'établir un partenariat sur la défense et la coopération militaire. Cette annonce a suscité une violente réaction de la Libye et le mécontentement de l'Egypte (Cf. Le Quotidien d'Oran, 25 Juillet 2004).

⁶¹ Déclaration de Romano Prodi, Président de la Commission européenne au Sommet des « 5+5 » tenu à Tunis en Décembre 2003. Cf. Le Matin, Alger, 6 Décembre 2003.

de cette région. Pas une visite d'une personnalité officielle de l'un des deux pays qui ne soit suivie, ou carrément devancée sitôt l'information connue, par une personnalité ou une délégation de l'autre, comme s'il s'agissait de ne pas laisser le champ libre dans cette lutte pour préserver son influence, pour l'un ou reconquérir un semblant de présence dans cet espace, pour l'autre.

Cet engouement pour l'Algérie, devenue une destination très prisée au lendemain de ses déboires des années 1990, pourrait s'expliquer par son attractivité économique et son statut de pays producteur de pétrole et de gaz, mais également par des considérations géostratégiques liées à sa position géographique et à sa capacité d'influence avérée des pays en développement en général et de l'Afrique en particulier.

Alors que la France s'efforce d'attirer l'Algérie et le Maghreb dans le giron européen à travers le Partenariat euro-méditerranéen et autres Dialogues, les Etats-Unis se sont distingués par le lancement du Dialogue méditerranéen sous l'égide de l'OTAN, et de l'initiative « Eizenstat », dont l'objectif était de créer avec le noyau dur du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) une zone de libre-échange.

En dépit d'une véritable débauche d'énergie, qui n'a pas encore trouvé la démarche la plus adéquate⁶², la politique méditerranéenne de l'Europe, si tant est que l'on puisse parler d'une politique, pèche par sa démarche parcellaire marquée par un manque flagrant d'audace. En outre, son inconstance et, parfois son incohérence, sont révélatrices d'une absence de véritable vision stratégique, ce qui permet de penser que, loin de traduire un réel dessein de co-développement avec les pays de la rive Sud, cette politique apparaît davantage, au-delà de son inclination pour des objectifs essentiellement commerciaux, comme d'abord un moyen de défense visant à se prémunir contre l'Autre.

Aspirant à aller au-delà de la dimension « soft » de la sécurité dans laquelle semble vouloir la confiner le puissant concurrent américain en Méditerranée, l'Europe offre pourtant le paradoxe d'un ensemble d'Etats dont les plus influents, tout au moins, sont conscients des enjeux stratégiques et des dividendes qu'elle pourrait recueillir d'une politique méditerranéenne ambitieuse et audacieuse mais qui n'y consacre que des moyens dérisoires, sans commune mesure avec l'envergue du Projet.

Une telle attitude, qui tranche singulièrement avec la politique mise en œuvre dans le cadre des pays d'Europe centrale et orientale, suscite doute

⁶² Récemment encore, l'Europe a lancé une nouvelle initiative – « la politique européenne de bon voisinage »- dont l'objectif consiste essentiellement à accorder une aide financière à des pays voisins en contrepartie d'un engagement à engager des réformes liées à l'instauration effective de la démocratie et à accepter, à cet effet, l'assistance directe des Européens.

et désenchantement des pays du Sud. Ce sentiment est amplifié par le constat que les grands dossiers, particulièrement ceux relatifs à l'aspect militaire de la sécurité en Méditerranée, relèvent, dans les faits, de la compétence exclusive des pays européens, ce qui exacerbe leur sentiment de marginalisation.

La quête d'un statut de partie intégrante dans un projet de sécurité global et commun apparaît alors comme un objectif majeur de la conception que se font les pays Sud-méditerranéens de la sécurité en Méditerranée.

2.3. La conception des pays Sud-méditerranéens

Pour les pays riverains du Sud de la Méditerranée, ce sont fondamentalement les conditions socio-économiques induites par un système international foncièrement inique qui constituent la cause essentielle des tensions observées dans la région. Le sous-développement et le différentiel de niveau de vie trop important entre les deux rives sont générateurs de frustrations, de tensions et de conflits potentiellement attentatoires à la sécurité et à la stabilité de l'ensemble de la région.

Résultant de pratiques économiques et commerciales marquées par la détérioration constante des termes de l'échange, et aggravées par des options et une gouvernance souvent inappropriées, la situation socio-économique des pays du Sud a largement contribué à destructurer des pans entiers de la société, engendrant ainsi des effets pervers que n'arrivent pas à maîtriser des Etats en crise, dont l'autorité est sérieusement altérée. Ceci se répercute inévitablement sur leur stabilité et, par voie de conséquence, sur celle de leurs voisins européens qui échafaudent, pour s'en prémunir, des scénarios destinés à ériger une sorte de frontière étanche entre les deux rives, contribuant ainsi à aggraver les tensions et à élargir davantage encore le fossé qui les sépare.

L'Europe privilégie ainsi une démarche égoïste là où les intérêts à long terme de l'ensemble méditerranéen exigent la concertation et la coopération à grande échelle dans la perspective d'un projet commun d'envergure. La quête d'une démarche commune apparaît de manière récurrente dans la revendication, par les pays du Sud, d'une Méditerranée stabilisée.

Dans le cadre du Mouvement des non-alignés dont elle était un acteur dynamique écouté et respecté, l'Algérie soulignait avec insistance la nécessité d'une « Méditerranée aux méditerranéens », d'une Méditerranée « lac de paix », démilitarisée et à l'abri des convoitises des deux superpuissances d'alors. Que ce soit à l'ONU⁶³, au sein du Mouvement

_

⁶³ La 49^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU (1994) a, sur la base d'un projet de résolution présenté par l'Algérie, souligné l'étroite corrélation entre la sécurité en Méditerranée et la sécurité européenne et, par extension, entre la sécurité de cette région et la paix et la sécurité internationales.

des non-alignés, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ou encore des différents forums internationaux, la position algérienne a toujours été d'une constance remarquable, faisant prévaloir, dès les années 1970, ce qui n'a été reconnu que ces dernières années sous la contrainte des évènements : le principe de l'approche globaliste, indivisible et multidimensionnelle de la sécurité⁶⁴.

La corrélation entre la sécurité en Méditerranée et la sécurité en Europe d'une part, et la sécurité et le développement, d'autre part, constituent le point nodal de l'approche globaliste défendue par les pays Sudméditerranéens.

Cette position souvent réaffirmée résulte de la prise de conscience des enjeux stratégiques et des atouts d'un espace dont l'exploitation à bon escient des potentialités serait hautement bénéfique pour l'ensemble de ses composantes.

Fondée sur le principe de la globalité et de l'indivisibilité, et articulée autour d'une démarche coopérative de nature à favoriser la concertation et le dialogue si nécessaires à l'instauration d'un environnement propice à la confiance mutuelle, la conception des pays riverains du Sud privilégie une stratégie commune et audacieuse qui ferait de la Méditerranée un espace de « prospérité partagée ».

En tout état de cause, l'approche constructiviste des pays Sudméditerranéens repose sur le paradigme qu'il ne saurait y avoir de sécurité et de stabilité sans développement, et inversement, ce qui rend nécessaire une option stratégique majeure privilégiant la lutte contre les causes profondes et originelles des tensions et des conflits, de manière à en extirper les germes de la contagion destabilisatrice. Un tel objectif renvoie à la question de la dimension préventive de la sécurité. Déceler les signes précurseurs de crises ou de conflits à la lueur de l'observation et de l'analyse de la situation des zones à risques et agir de concert pour y remédier de façon à enrayer l'escalade constitue l'objectif de la prévention des crises⁶⁵.

-

^{64 «} Tout au long de ces dernières années, affirmait l'Ambassadeur de l'Algérie à l'ONU, l'Algérie s'est efforcée avec constance à souligner, tant au sein du Mouvement des non-alignés que depuis 1972 au niveau de la CSCE, le caractère indivisible de toute approche de sécurité et de coopération en Europe et en Méditerranée et à œuvrer pour soustraire cet espace aux démonstrations de force ». L'Algérie fût l'un des rares pays à faire référence à la sécurité euro-méditerranéenne dès le début des années 1970. Cf. El-Moudjahid, Alger, 8 Janvier 1989.

⁶⁵ Cf. Boutros-Ghali, B., Agenda pour la paix, Rapport présenté par le Secrétaire Général de l'ONU en application de la déclaration adoptée par la réunion au sommet du Conseil de Sécurité le 31 Janvier 1992, ONU, New-York, 1992. Les mécanismes de prévention des conflits sont développés de manière exhaustive dans le rapport sus-mentionné.

Agir sur les causes réelles et originelles des tensions au lieu de se contenter d'en traiter les symptômes permet d'éviter l'engrenage des évènements qui débouchent souvent sur des situations inextricables qu'il devient alors plus compliqué de maîtriser. Il s'agit en fait d'anticiper sur les évènements et de faire en sorte que les tensions latentes soient circonscrites avant même qu'elles ne dégénèrent en conflit ouvert.

Véritable mosaïque où coexistent des représentations et pratiques idéologiques, politiques, économiques, culturelles, religieuses et civilisationnelles diverses, la Méditerranée constitue un espace de turbulences et d'incertitudes par excellence. La quête de la sécurité y est un objectif permanent tant sont omniprésents les facteurs de vulnérabilité et de risques, dans un contexte géopolitique en mutation où se sont révélées de nouvelles formes de conflits qui exigent de s'«attaquer simultanément aux manifestations immédiates et aux causes profondes des conflits, ces derniers tenant très souvent à l'absence de perspectives économiques et à l'injustice sociale »⁶⁶. Aussi La dimension préventive des crises devientelle incontournable dans ce cas d'espèce.

Si la fin de la guerre froide s'est accompagnée de la fin de la confrontation idéologique Est-Ouest, imprégnant de ses bienfaits l'Europe retrouvée, cela n'en a manifestement pas été le cas pour les pays du Sud en général qui n'ont guère bénéficié des dividendes de la paix. Les conflits intraétatiques⁶⁷ ont pris le relais des conflits traditionnels de caractère interétatique, ce qui se traduit souvent par des comportements et des pratiques irrationnels auxquels n'est guère préparée l'ONU, chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La prévention des conflits suppose que des conditions favorables soient instaurées à l'effet d'éviter ou de juguler les situations génératrices de tensions et, compte tenu de la situation des pays du Sud, il apparaît à l'évidence qu'une coopération franche et audacieuse s'impose. C'est dans cette optique que s'inscrivait le Processus de Barcelone, avant son essoufflement précoce.

En Avril 1999, la Conférence de Stuttgart a focalisé ses travaux sur la dimension préventive de la sécurité et a appelé à la mise en place de mesures de confiance de nature à anticiper sur les conflits. La coopération régionale, fondée sur les relations de bon voisinage, constitue à cet égard une option d'importance.

-

⁶⁶ Cf. Boutros-Ghali, B., Agenda pour la paix, Op.cit.

⁶⁷ Cf. Colard, D., « La société internationale après la guerre froide », Défense nationale, Paris, Février 1997. Selon l'auteur, « 90% des conflits armés depuis 1989 sont des guerres civiles ou démilitarisées ».

Dans le même ordre d'idées, la Commission européenne préconise dans un document sur la prévention des conflits de « s'assurer que la politique européenne de développement et les programmes de coopération soient plus concentrés sur les causes radicales des conflits et qu'on accorde plus d'intérêt aux Organisations régionales qui sont dotées d'un mandat clair en matière de prévention des conflits »⁶⁸. En outre, le même document suggère la mise en œuvre d'un « système de prévention de première alerte et un contrôle régulier des zones de conflits potentiels »⁶⁹.

L'évolution de la problématique du concept de sécurité a consacré la dimension préventive des crises et des conflits, traduisant ainsi la volonté et la nécessité de tarir les sources potentielles de menaces contre la paix et la sécurité. Le problème qui se pose, afin que cet objectif ne soit pas détourné de son but, au demeurant fort noble, est de déterminer qui doit disposer de la latitude d'apprécier et d'évaluer le risque et décider ainsi des moyens à mettre en œuvre pour le circonscrire?

Si la Charte des Nations-unies confère au Secrétaire Général de l'Organisation le droit d'attirer l'attention du Conseil de Sécurité sur toute affaire dont il estimerait qu'elle pourrait mettre en danger la paix et la sécurité internationales , lui reconnaissant ainsi un pouvoir d'appréciation, il n'en demeure pas moins que certaines initiatives observées ces dernières années, notamment lors de la récente guerre contre l'Irak, montrent que des dérives, qui pourraient s'avérer fort dangereuses, ne sont pas à exclure si l'on ne prend garde à réhabiliter l'ONU et à lui redonner ses prérogatives, sans exclusive.

En définitive, les options visant à prévenir les conflits n'ont de vertu, à l'instar de toute mesure à caractère international, que dans la mesure où leur mise en œuvre et leur efficacité résultent de la volonté politique des Etats. Ce principe fondamental se trouve encore une fois confirmé par les difficultés rencontrées dans le cadre de l'élaboration et l'adoption de la Charte de stabilité en Méditerranée, initiée lors de la Conférence de Barcelone.

Dans la Déclaration de Barcelone de Novembre 1995, les Etats participants se sont engagés à « étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun (...) en vue de la consolidation d'un « espace de paix et de stabilité en Méditerranée », y compris la possibilité, à terme, de mettre en œuvre, à cet effet, un pacte euroméditerranéen ⁷⁰».

⁶⁸ Cf. Attia, A., « La sécurité et le partenariat euro-méditerranéen », 4th Mediterranean Dialogue International Research Seminar, Rome, 21-24 Novembre 2001, NATO Defense College, Rome, 2002.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Cf. Site internet www.euromedrights.net.

Initié par la France⁷¹ sous les auspices de l'Union européenne, le pacte envisagé donnera naissance à un projet de « Charte pour la paix et la stabilité en Méditerranée », dont l'objectif majeur était d'instaurer un environnement propice à des relations de confiance fondées sur un partenariat global pour la sécurité et la stabilité.

La Conférence euro-méditerranéenne, qui s'est déroulée à Stuttgart en Avril 2000, a défini un certain nombre d'orientations visant à déterminer le cadre général du projet en gestation. Voulu comme politiquement contraignant, et focalisé sur les principes génériques de la Déclarations de Barcelone, le projet de Charte apparaît comme un moyen de renforcement de la sécurité en Méditerranée à travers un cadre politique et juridique dans lequel doivent s'inscrire l'ensemble des pays de l'espace méditerranéen.

A l'origine, l'objectif visé par les initiateurs du projet était de promouvoir une organisation de sécurité collective pour la région euro-méditerranéenne. Cette ambition s'est rapidement effritée au contact de la dure réalité de certains différends entre pays méditerranéens, ce qui n'a guère permis de concrétiser un dessein structurant dont les enjeux débordent largement le contexte méditerranéen.

Un document de la Commission européenne, dont le titre – « Un nouvel élan pour le Processus de Barcelone » - se voulait résolument optimiste et mobilisateur, prévoyait que la Charte pour la paix et la stabilité, prévue à cet effet, mettrait l'accent sur la prévention des conflits et la coopération en matière de sécurité⁷².

Outre les aspects déjà relevés, la Charte fait référence à la promotion des droits de l'homme et à l'instauration de la démocratie. Sur le plan militaire, il est préconisé, outre l'implication des forces armées des Etats riverains du Sud dans les opérations de maintien de la paix et de la surveillance maritime, l'organisation de rencontres d'échanges sur les questions de défense.

Toutefois, un problème aussi important que le terrorisme ne semble pas avoir retenu dans le passé l'attention escomptée par certains pays du Sud et ce n'est qu'après les évènements du 11 Septembre 2001 qu'il a fait l'objet d'une véritable prise de conscience. Ceci montre à l'évidence que l'orientation du dialogue sur la Charte relève de la volonté quasi exclusive des Européens soucieux de n'accepter que ce qui s'inscrit dans la dialectique de leur politique extérieure et de sécurité commune (PESC).

72 Cf. Walch, J., « L'Europe et la Méditerranée », Défense nationale, Paris, Février 2001.

⁷¹ Cf. Daguzan, J-F., « La Charte pour la paix et la stabilité : la fin des illusions ? », Confluences Méditerranée, n°35, Paris, 2000.

L'identification des problèmes et des objectifs, leur ordre de priorité et leur approche traduisent des préoccupations que ne semblent pas toujours partager les pays de la rive Sud. Si l'Europe est obnubilée par l'impératif de sécurité, les pays Sud-méditerranéens sont, eux, interpellés par l'impérieuse nécessité du développement sans lequel rien ne pourrait être valablement entrepris.

CONCLUSION

S'il est perceptible que la Méditerranée ne s'impose guère, a priori, comme une évidence, un impératif incontournable pour l'ensemble de ses diverses composantes, notamment avec l'avènement de l'Union pour la Méditerranée (UPM), force est pourtant de relever que sa sécurité et sa stabilité demeurent tributaires d'une démarche commune que préfigure la résorption des profonds clivages qui la caractérisent sur le plan économique notamment, sachant pertinemment que pour les Etats riverains du Sud, ce sont les investissements et non le mercantilisme qui «boostent» la croissance et favorisent le développement.

Un dessein aussi ambitieux que l'« Union » ne saurait se concrétiser et prendre réellement forme et consistance sans une logique résolue et soutenue qui suppose qu'aux analyses et intérêts à courte vue se substitue une vision à long terme fondée sur la conviction partagée des retombées bénéfiques et mutuelles d'un avenir commun. Celui-ci doit être impulsé par une démarche volontariste articulée autour du paradigme de la discrimination positive de nature à compenser et rééquilibrer un tant soit peu les écarts de développement qui ont tendance à prendre de l'ampleur et à révéler au grand jour la structure foncièrement asymétrique de la donne socio-économique des différentes composantes de l'espace méditerranéen.

Transcender les divers clivages résultant de l'hétérogénéité d'un espace géopolitique marqué par des intérêts souvent divergents, instaurer une démarche coopérative, inclusive et solidaire sur la base d'une évolution graduelle devraient constituer la quintessence de la stratégie concrète à mettre en œuvre à l'effet d'anticiper sur les risques et extirper les germes annonciateurs d'une situation lourde de périls au regard, notamment, de la déliquescence de certains Etats, de l'existence de zones de non droit, de la problèmatique de l'environnement, du terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive, de l'émigration clandestine, du trafic de drogue, de la corruption et du blanchiment des capitaux.

La concertation et l'implication des partenaires de la rive Sud doivent se substituer au monopole de l'initiative et des orientations prescriptives de l'Union européenne. En tout état de cause, ce ne sont certainement pas les contorsions sémantiques et la propension au recours à la ruse, à l'égoisme et au repli identitaire qui contribueront à la concrétisation d'un idéal aussi complexe et ambitieux que l'« Union pour la Méditerranée ».

Pas plus qu'elle ne se décrète, l'Union pour la Méditerranée ne saurait se concevoir sans la résolution des conflits du Proche-Orient et du Sahara Occidental, sans projets concrèts, une volonté politique clairement affirmée et la ténacité de tout un chacun. Mais par quelle alchimie pourrait-on parvenir à une union à grande échelle lorsqu'à l'instar de l'UMA, les pays de la rive Sud ne sont même pas en mesure de s'entendre sur le plus petit dénominateur commun d'une coopération dont tout le monde s'accorde pourtant à reconnaître qu'elle ne pourrait que renforcer leur potentiel de développement et leur pouvoir de négociation sur le plan international.

Aujourd'hui, force est malheureusement de constater que la tendance dominante est à l'érection de murailles supposées infranchisables là où l'on serait plutôt inspiré d'établir de véritables passerelles propices à l'instauration d'un climat de confiance et de conviction d'un avenir commun. Mais, pour atteindre un tel objectif, l'émotionnel ne devrait en aucun cas interférer dans un processus de longue haleine où il est question de trouver une solution à l'équation récurrente de la conciliation entre les intérêts égoistes des Etats et la nécessité d'une stratégie solidaire et concertée reposant fondamentalement sur la conviction partagée d'un avenir commun.